

PROTOCOLE DE BIOSÉCURITÉ

JOURNÉE CHAMPÊTRE – AGROTOURISME – JOURNÉE DE DÉMONSTRATION

Participants

Journée phytoprotection – 14 juillet 2022

CÉROM

1. Administratif

1.1. Identification de l'établissement

CÉROM

740, chemin Trudeau

Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 0E2

Responsable :

Josée Tremblay (MAPAQ), responsable du protocole de biosécurité

Responsables du site lors de l'évènement :

Martin Tremblay (CÉROM), responsable du support logistique pour le bon fonctionnement de la journée

Michaël Gendron (CRAAQ), responsable de la mise-en-œuvre du protocole de biosécurité

Audrey Jenkins (CRAAQ), responsable de la mise-en-œuvre du protocole de biosécurité

2. Lavage et désinfection

Toute personne qui circule sur l'entreprise doit respecter les mesures suivantes :

- Utiliser le stationnement pour les visiteurs.
- Ne pas entrer dans les zones d'accès restreint.
- Circuler dans les endroits autorisés seulement.
- Respecter les mesures de biosécurité demandées sur place :
 - Désinfection des mains;
 - Nettoyage des chaussures de manière à enlever toute trace de terre (notamment sous les semelles).

3. Affichage

Voici les affiches qui indiqueront les différentes zones sur le site :



4. Horaire de la journée et mesures de biosécurité

Horaire et Mesures de biosécurité obligatoires

- 8 h** **Accueil, inscription et café de bienvenue**
- Stationner votre véhicule dans les zone de stationnement réservées aux visiteurs.
 - Se présenter à l'accueil (table d'inscription).
 - Procéder au nettoyage de vos mains.
 - Récupérer votre cocarde et la documentation du participant.
 - Se rendre dans la zone de nettoyage.
 - Procéder au nettoyage de vos chaussures et inspecter vos rebords de pantalon.
- 8 h 45** **Mot d'ouverture et explication du déroulement de l'activité**
- 8 h 55** **Départ pour les visites d'ateliers**
Pour les ateliers aux champs, veuillez vous présenter au point d'embarquement identifié sur le plan de circulation. Ne pas s'y rendre par ses propres moyens.
- 9 h** **Visite des ateliers**
- 11 h 45** **Dîner**
- Se rendre dans le bâtiment 1.
 - Procéder aux nettoyages de vos mains et à l'entrée du bâtiment.
- 12 h 45** **Démonstration : Nettoyage rapide d'une moissonneuse-batteuse entre les champs**
- 13 h 25** **Départ pour les visites d'ateliers**
Pour les ateliers aux champs, veuillez vous présenter au point d'embarquement identifié sur le plan de circulation. Ne pas s'y rendre par ses propres moyens.
- 13 h 30** **Visite des ateliers**
- 16 h15** **Fin de la journée**

En cas de pluie, l'activité aura lieu dans différentes salles du CÉROM.

N.B. : Si vous quittez les lieux durant l'activité, le nettoyage est à nouveau obligatoire pour revenir sur le site.

5. Plan de circulation

Zone d'Accès Restreint (ZAR)

Interdiction au public de circuler

Zone d'Accès Contrôlé (ZAC)

Ouvert au public avec restriction de déplacement.
Procéder au nettoyage de vos mains
et de vos chaussures à l'entrée

Zone de nettoyage = (Accueil et entrée du garage)

Ouvert au public.
Inspection et nettoyage chaussures.
et/ou
Désinfection des mains.



Plan de circulation

